

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 26 avril 2018 complétant l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination
des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne**

NOR : SSAZ1830268A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 10 avril 2018,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne :

1° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre du I (3°, *b)* de l'article D. 1432-15, Mme Marie-Madeleine MICHEL, suppléante en remplacement de Mme Sylvie GUIGNARD, désignée par l'assemblée des départements de France.

Article 2

La secrétaire générale adjointe des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 26 avril 2018.

Pour la ministre et par délégation :
*La secrétaire générale adjointe
des ministères chargés des affaires sociales,*
ANNAÏCK LAURENT